



# Procédure de candidature

Diplôme d'État Infirmier en Pratique Avancée  
2021-2023

## Calendrier de candidature

- Dépôt des candidatures uniquement par courriel du 1<sup>er</sup> février 2021 au 31 mai 2021.  
*Pour chaque candidature, vous recevrez un accusé de réception.*
- Évaluation des candidatures du 1<sup>er</sup> juin au 18 juin 2021.  
*Chaque dossier fait l'objet d'une évaluation par un responsable de mention du diplôme et un enseignant paramédical.*
- Entretien en visioconférence avec les évaluateurs entre le 21 juin et le 25 juin 2021.  
*En cas de question sur le dossier, le candidat pourra être amené à apporter des précisions aux évaluateurs.*
- Jury d'admission le 25 juin 2021.  
*Un courriel sera adressé à chaque candidat notifiant la décision du jury.*

## Adresse de candidature

Toutes les candidatures doivent être adressées **par courriel uniquement** au secrétariat du département des sciences Paramédicales de l'UFR de Médecine :

Mme Muriel Bahain-Oiry  
03 26 91 35 11  
paramedical@univ-reims.fr

2

## Composition du dossier de candidature pour les candidats en formation continue

Le dossier de candidature devra contenir les éléments suivants **au format PDF**.

- Lettre de motivation  
La lettre de motivation doit reprendre la mention envisagée en deuxième année, le lieu d'exercice en tant qu'IPA, le lien avec l'équipe médicale, le projet d'établissement et la définition du projet professionnel et du futur positionnement du candidat en tant qu'IPA.
- CV standardisé  
Document type disponible à l'adresse suivante <https://www.univ-reims.fr/ufrmedecine/diplome-d-etat-ipa,24972,0.html>
- Liste des formations suivies et attestations  
Les formations suivies doivent montrer la plus-value du parcours du candidat, il est donc inutile de mettre l'ensemble des formations.
- Copies des diplômes.  
A minima seront fournis le diplôme du baccalauréat (ou d'aide-soignant) et le DEI.



- Attestation d'inscription à l'ONI **pour l'année en cours.**
- Lettre de soutien  
La ou les lettres de soutien doivent refléter le besoin partagé d'accueillir un IPA dans l'établissement, cette ou ces lettres peuvent être signées par le chef de service, le cadre et/ou la direction de l'établissement.
- Engagement financier de l'employeur pour les salariés du secteur public et privé, modèle disponible à l'adresse suivante <https://www.univ-reims.fr/ufrmedecine/diplome-d-etat-ipa,24972,0.html>
- Pour les salariés la fiche navette modèle disponible à l'adresse suivante <https://www.univ-reims.fr/ufrmedecine/diplome-d-etat-ipa,24972,0.html>

## Composition du dossier de candidature pour les candidats en formation initiale

Le dossier de candidature devra contenir les éléments suivants **au format PDF.**

- Lettre de motivation  
La lettre de motivation doit reprendre la mention envisagée en deuxième année, le lieu d'exercice en tant qu'IPA, le lien avec l'équipe médicale et la définition du projet professionnel et du futur positionnement du candidat en tant qu'IPA.
- CV standardisé  
Document type disponible à l'adresse suivante <https://www.univ-reims.fr/ufrmedecine/diplome-d-etat-ipa,24972,0.html>
- Liste des formations suivies en sus du DEI et attestations  
Les formations suivies doivent montrer la plus-value du parcours du candidat, il est donc inutile de mettre l'ensemble des formations.
- Copies des diplômes.  
A minima seront fournis le diplôme du baccalauréat (ou d'aide-soignant), une attestation de réussite au DEI sera demandée pour l'inscription.
- Lettre de recommandation de la part de formateur et/ou de la direction de l'IFSI.

